



AFFICHE DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie (salle des mariages) **le mardi 17 décembre 2024 à 20h00** en session ordinaire.

- Election d'un ou d'une secrétaire de séance

1. Décision modificative budget primitif : articles 203 et 212
2. Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le BP 2025

Questions et informations diverses

Fait à FONTAINE ETOUPEFOUR, le 11/12/2024

Le Maire
Bernard ENAULT